

SELESTAT HAUT-KOENIGSBOURG TOURISME CHARTE DES GREETERS de SELESTAT



Greeter signifie 'hôte' ou 'comité d'accueil' en anglais.

SELESTAT HAUT KOENISBOURG TOURISME (SHKT) travaille depuis de nombreuses années pour le développement touristique du territoire. Il prévoit dans sa politique « Qualité » de renforcer les projets et la communication en liaison avec la population locale. A l'image du réseau des Greeters, développé dans de très nombreuses villes dans le Monde, SHKT souhaite proposer aux visiteurs et touristes une nouvelle forme de découverte de Sélestat et sa région, basée sur le volontariat, l'échange culturel, le partage et la gratuité.

Comment mieux faire découvrir Sélestat et sa région autrement qu'en proposant aux visiteurs d'être accompagnés par des habitants qui pourront apprêhender le territoire différemment, de manière conviviale et personnalisée ? Les Greeters de Sélestat et sa région doivent permettre au visiteur d'un jour de « vivre la commune » au plus proche de la réalité, tel qu'il ne peut être expliqué et transmis dans des documentations ou des sites Internet.

Art 1. Qui sont les Greeters ?

Les Greeters de Sélestat Alsace, habitants de Sélestat et de sa proche région, sont des passionnés qui ont envie de rencontrer du monde et de partager leurs connaissances et leurs passions. Ce sont des gens ouverts à l'accueil d'autres cultures, de tous âges et de tous horizons. Ils se proposent volontairement et bénévolement, durant leur temps libre, d'accompagner les visiteurs dans la ville, dans des lieux qui peuvent être insolites ou plus classiques, selon leurs goûts et leurs envies. Les Greeters doivent être motivés, ouverts, sociables, disponibles au moins 2h par mois. Parler une langue étrangère n'est pas obligatoire, mais ceci peut être un plus pour la rencontre avec des visiteurs étrangers. Il faut impérativement avoir plus de 18 ans. Le Greeter peut mettre un terme à son engagement en informant SHKT par courrier dans les meilleurs délais. SHKT peut mettre un terme à sa collaboration avec le Greeter après discussion préalable puis par courrier.

Un Greeter **n'est pas et ne concurrence nullement un guide professionnel**, il fait découvrir sa région d'une manière unique, authentique et conviviale, **sans que son intervention ne soit une visite guidée**. Le Greeter partage ses connaissances de la ville en fonction de la demande des visiteurs. Les thèmes de balade sont très divers et peuvent concerner l'art, la culture, la nature, le sport, la gastronomie, le shopping... Ils sont des supports à la rencontre, mais c'est avant tout l'expérience humaine, l'échange culturel et la transmission d'une passion qui sont importants, et qui restent la base de la rencontre.

Art 2. Qui sont les visiteurs ?

Les Greeters de Sélestat Alsace s'adressent à tous les publics, que ce soient des familles, des amis, des couples, des personnes seules en séjour touristique en Alsace ou en voyage d'affaire et aux autochtones. Le nombre de personnes pour une balade avec un Greeter ne peut excéder 6 personnes, et le groupe doit être composé d'au moins une personne âgée de plus de 18 ans.

Art 3. Comment SHKT met-il en contact les visiteurs et les Greeters ?

Afin de bénéficier d'une rencontre avec un Greeter, les visiteurs remplissent un formulaire en ligne sur le site www.greeters-selestat.com dans lequel ils précisent la composition du groupe, leur demande, décrivent leurs goûts et ce qu'ils souhaitent découvrir au cours de leur séjour, comme par exemple : s'immerger dans la vie d'un quartier spécifique, connaître les parcs et jardins de la ville, les bons coins pour faire du shopping, faire une balade en vélo... Ils peuvent sélectionner des

thématisques qui les intéressent particulièrement, ou des Greeters dont le profil les a particulièrement enthousiasmés.

Ce formulaire permet à SHKT d'attribuer la demande au Greeter disponible le plus à même de partager et d'informer sur les sujets correspondant à sa demande.

Puis le Greeter et le visiteur fixent un rendez-vous, qui sera communiqué à SHKT. Ce lieu de rendez-vous devra être choisi en fonction du lieu de la balade et devra être aisément trouvable.

Afin de faciliter la prise de contact, le formulaire rempli par les visiteurs sera transmis au Greeter avant la date de la rencontre. Les coordonnées téléphoniques (téléphone portable) des visiteurs sont communiquées au Greeter, et vice versa.

Art 4. Quelques précisions sur la rencontre...

Chaque balade est unique, elle est « taillée sur mesure » en fonction de la demande des visiteurs, du Greeter qui les accueille, et d'autres critères comme la météo, les atomes crochus entre les visiteurs et le Greeter...

Le Greeter peut accueillir les visiteurs seul ou avec une personne de son choix, en fonction des visiteurs accueillis. Par exemple, si les visiteurs sont en famille, l'accueil et la balade peuvent se faire avec la famille du Greeter, ou avec un de ses enfants.

La rencontre dure environ deux heures mais elle peut durer plus longtemps dans la mesure où le Greeter et les visiteurs sont d'accord.

Si des dépenses sont engagées (consommations dans un café, tickets de transport en commun, ticket d'entrée, etc...) chaque personne paye pour ses dépenses personnelles. Le Greeter n'a aucune obligation de payer pour les visiteurs et vice-versa.

Les visiteurs sont avertis des règles et s'engagent à les respecter. Si ce n'est pas le cas (retard important non justifié, manque de respect, non intérêt pour la balade...) le Greeter est dégagé de son engagement d'accueil et en informe aussitôt SHKT.

La rencontre avec un Greeter est **entièremment gratuite pour les visiteurs**, le Greeter **ne doit accepter aucun pourboire ou rétribution**.

Les balades se font sous la responsabilité des visiteurs. SHKT décline toutes responsabilités en cas d'incident ou d'accident au cours des balades et invite les visiteurs à vérifier préalablement la validité de leur responsabilité civile. Lorsque le greeter intervient dans le cadre de cette activité, et que sa responsabilité puisse être engagée dans ce cadre, celle-ci sera supportée par SHKT et couverte aux conditions du contrat d'assurance souscrit.

Art 5. Réglementation Générale sur la protection des données – RGPD –

Le Greeter s'engage à ne pas divulguer et à ne pas utiliser les données personnelles des visiteurs. Il s'engage également à se conformer aux procédures de sécurité mises en place dans le logiciel JEF.

Fait à Sélestat, le
Pour acceptation (mention manuscrite)

en deux exemplaires originaux

Le Greeter
Nom
Prénom

Signature